

LES SOLUTIONS SONT DANS **L'ACTION**

12^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION

Conférence des maires - Pole territorial Albigeois - Bastides
6 mai 2025 à Alban

**INTRODUCTION SUR LES IMPACTS DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DANS LE BASSIN ADOUR - GARONNE**

PRÉSENTATION DU 12^{ÈME} PROGRAMME

**EAU POTABLE ,
ASSAINISSEMENT,
GESTION INTEGEE DES EAUX PLUVIALES,
RÉUTILISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES**

INTRODUCTION SUR LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN ADOUR - GARONNE



LA «TRACC » EN QUELQUES MOTS

Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique.

Qui a défini la TRACC ?

- Initiative du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (MTECP)

À quoi sert la TRACC ?

- doter le pays d'une référence commune pour l'élaboration des stratégies d'adaptation.
- faire en sorte que tous les acteurs prennent les mêmes hypothèses pour répondre à la question :

À quel climat futur dois-je m'adapter ?

- trajectoire d'adaptation, différent de la trajectoire climatique d'atténuation / réduction des émissions de gaz à effet de serre qui est adossée à l'Accord de Paris
=> maintenir le réchauffement planétaire en dessous de + 2 °C (et si possible de + 1,5 °C) par rapport à la période pré-industrielle (1850–1900).

LA « TRACC » EN QUELQUES MOTS

Comment a été définie la TRACC ?

- Pour définir ce à quoi il faut s'adapter, l'approche retenue repose sur la notion de niveau de réchauffement
- les impacts du changement climatique sont pilotés par le niveau de réchauffement moyen de la planète et ne dépendent :
 - ni de la façon dont ce niveau de réchauffement planétaire a été atteint (vite/tôt avec un rythme d'émissions fort ou lentement/tard avec un rythme d'émissions réduit)
 - ni de la date à laquelle il est atteint.

Quelle est la différence entre le réchauffement planétaire et le réchauffement de la France ?

- Les continents se réchauffent plus vite que les océans, les hautes latitudes plus vite que la zone tropicale.
- La France hexagonale et l'Europe de l'ouest se réchauffent significativement plus vite que la moyenne mondiale.

LA « TRACC » EN QUELQUES MOTS

Quels sont les différents niveaux de réchauffement de la TRACC ?

- trois niveaux de réchauffement planétaires, exprimés par rapport à la période pré-industrielle (1850-1900), traduits aussi en niveaux de réchauffement sur la France hexagonale, en 2030, 2050 et 2100.

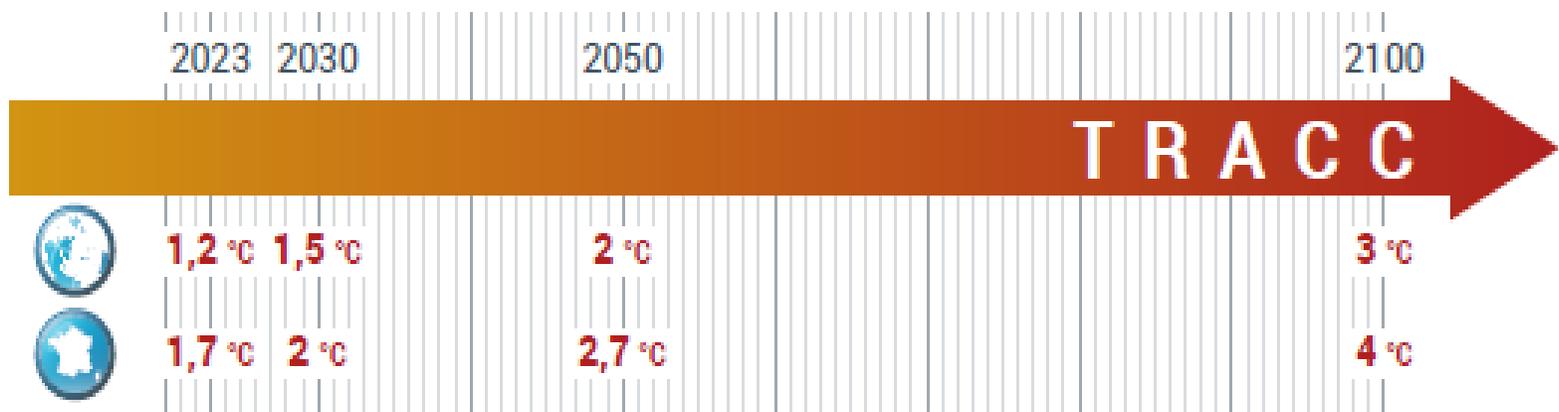


Figure 1: Présentation de la TRACC en termes d'échéance et de niveau de réchauffement planétaire et France hexagonale

Ordre de grandeur à avoir en tête:

environ + 30 % de réchauffement sur la France hexagonale par rapport au réchauffement planétaire en moyenne annuelle.

PROJET EXPLORE 2: PROJECTIONS CLIMATIQUES EN APPUI À LA TRACC

- Projections climatiques régionales produites dans le cadre du projet **Explore2**. (INRAE, météo France, BRGM, EDF, OIEAU, ...)
 - à une échelle spatiale très fine (8km)
 - sur l'ensemble du XXI ème siècle,
- mêmes simulations quel que soit le niveau de réchauffement ciblé
 - => uniquement les projections pour le scénario de fortes émissions (RCP8.5)
- scénario (RCP8.5)
 - le seul qui permet de traiter des niveaux de réchauffement planétaire élevés (+ 3 °C notamment)
 - le plus grand nombre de simulations (17)

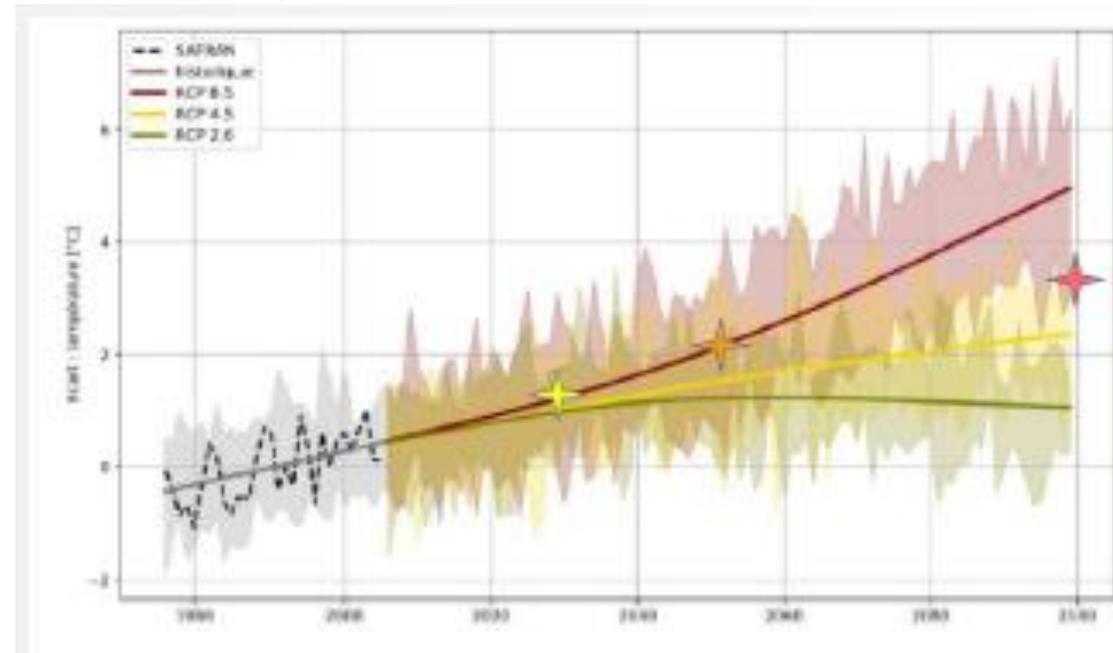


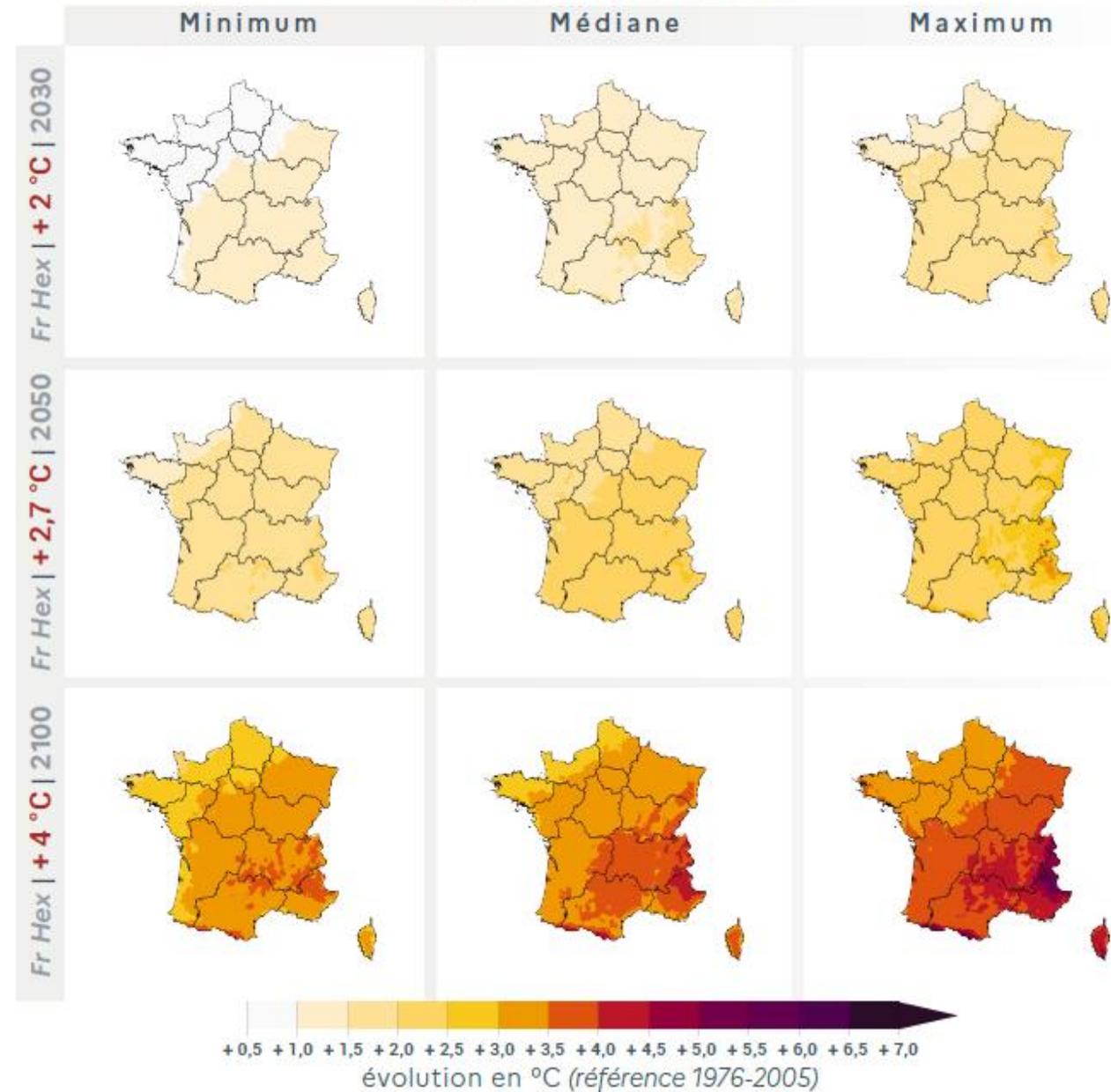
Figure 5 : Écart par rapport à la période 1976–2005 de la température moyenne annuelle agrégée sur la France simulée à partir de l'ensemble Explore2 sur la période 1976–2100 selon les 3 scénarios climatiques (RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5). Les observations SAFRAN sont indiquées en trait noir pointillé. Les valeurs de niveau de réchauffement de la TRACC sont repérées par des losanges jaunes, orange et rouge.

L'ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES

Selon le niveau de réchauffement d'une France à +4 °C,

- incertitudes faibles
- variabilité spatiale de 1 °C en 2100 entre le sud-est / Alpes qui se réchauffent plus et le nord-ouest
- réchauffement plus marqué en été qu'en hiver, de l'ordre de 1 °C.
- La température moyenne annuelle sur la France pourrait atteindre
 - + 14,2 °C avec des pointes à + 15 °C sur l'agglomération Parisienne (climat actuel de la région de Montpellier)
 - + 18 °C sur la moitié sud (climat actuel de l'Andalousie).

température moyenne de l'année



L'ÉVOLUTION DU CUMUL DES PRECIPITATIONS

Selon le niveau de réchauffement d'une France +4 °C,

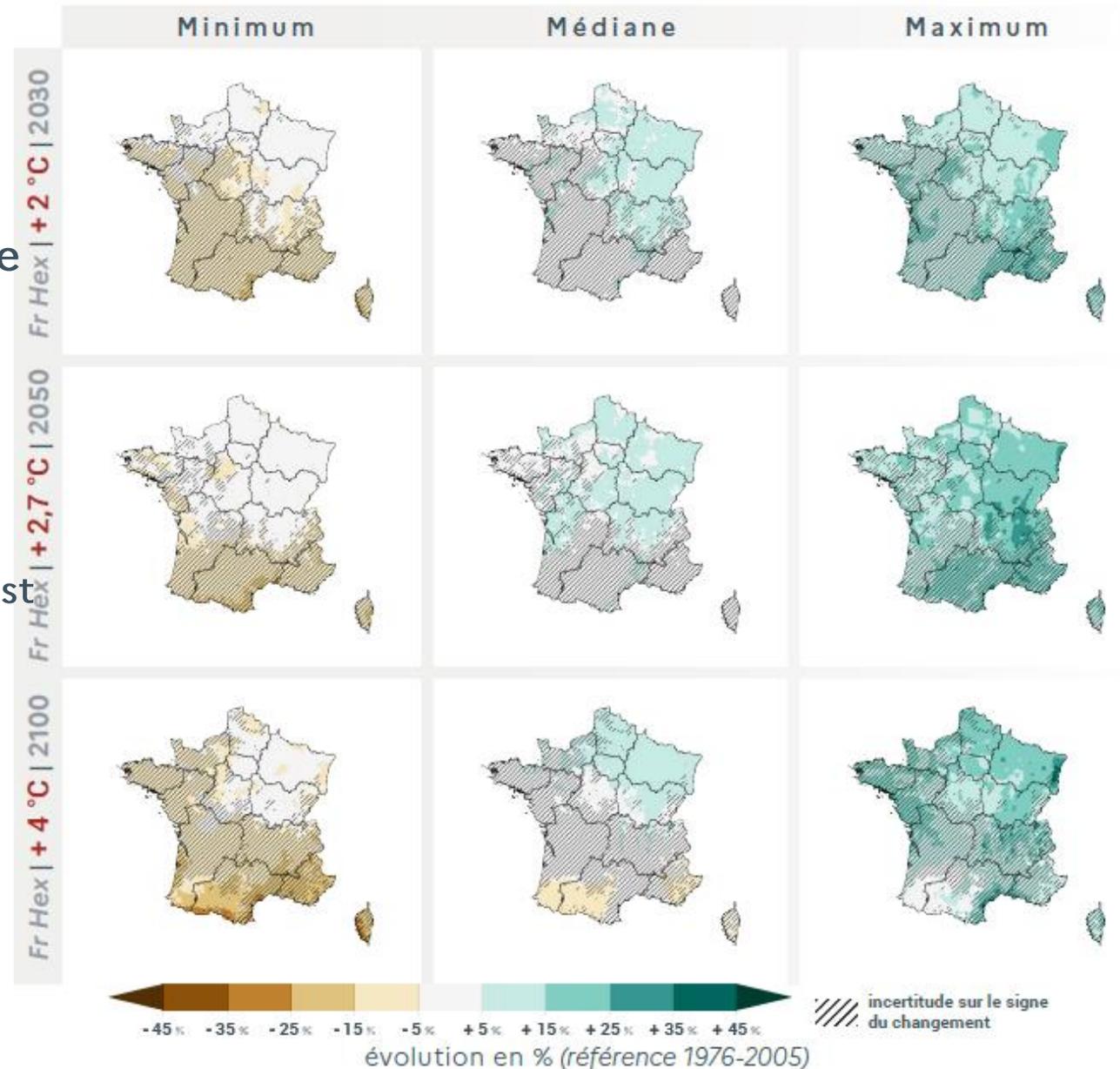
- incertitudes importantes
- légère augmentation sur le quart nord-est
- légère baisse sur le sud-ouest

À l'échelle de la France, le cumul de précipitations est stable

mais les précipitations utiles (différence entre précipitation et évaporation) vont diminuer sous l'effet de la hausse des températures.

- Contrastes saisonniers avec hausse en hiver et de baisse en été.
 - En hiver, hausse sur l'ensemble du pays (hors Alpes et Pyrénées) = + 15%
 - En été, baisse sur tout le pays = - 20%

Cumul des précipitations de l'année



Projections climatiques sur le sous bassin Tarn-Aveyron à 2050

Les projections issues des modélisations climatiques sont décrites selon des Trajectoires de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC). Pour étudier le climat futur sur le bassin Adour-Garonne, c'est le niveau de réchauffement planétaire de +2 °C par rapport à l'ère pré-industrielle qui a été choisi : cela correspond à des valeurs moyennes de réchauffement pour la France métropolitaine respectivement de +2.7°C à horizon 2050, conformément à la trajectoire du plan d'adaptation national.

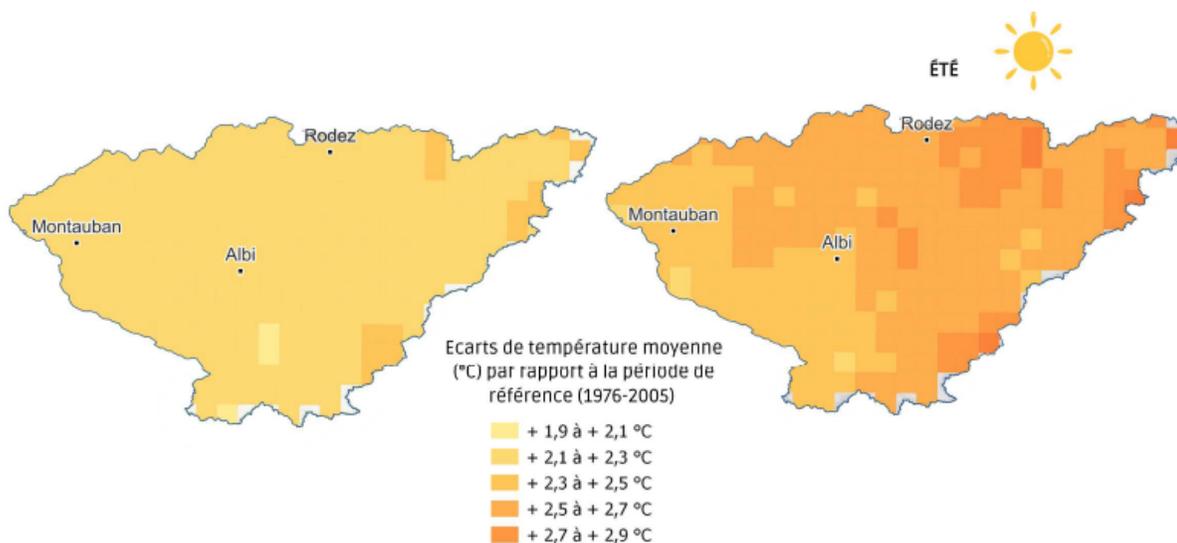
Vigilance sur l'incertitude des données modélisées sur les précipitations moyennes annuelles

Projection d'évolution des températures

Confirmation de l'augmentation de la température sur le sous bassin du Tarn-Aveyron

- ◇ Augmentation + 2,2°C à horizon 2050 ;
- ◇ Répartition homogène de la hausse de température ;
- ◇ Projection du réchauffement en été légèrement plus important notamment sur l'amont du bassin.

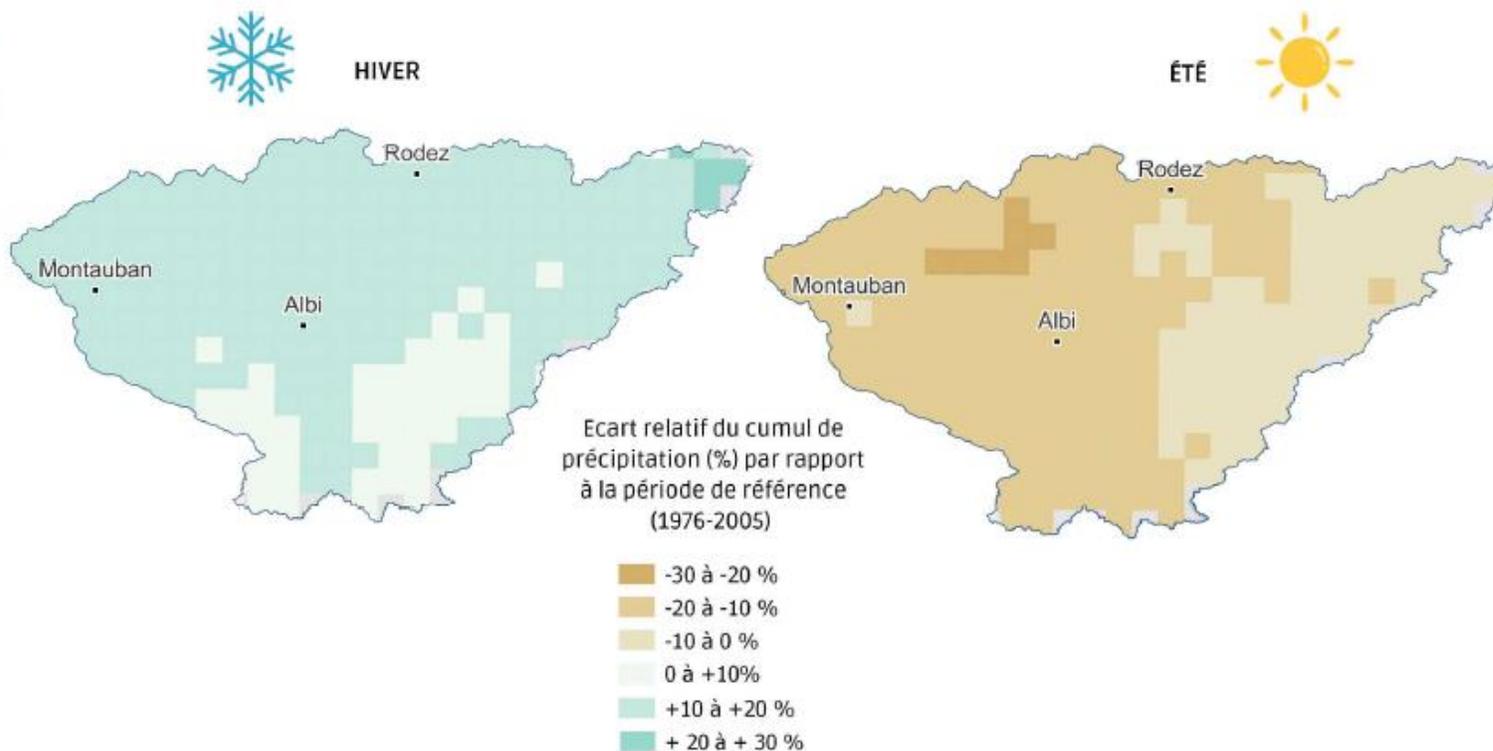
Ecarts de température moyenne annuelle (à gauche) et en été (à droite) (°C) en 2050 par rapport à la période de référence (1976-2005) sur le bassin Tarn-Aveyron. Source : produits multi-modèles de TRACC-2023, médiane des modèles, pour un niveau de réchauffement de +2.7 °C en France Métropolitaine.



Projections d'évolution des précipitations

Légère hausse des précipitations moyennes annuelles sur le sous bassin Tarn-Aveyron

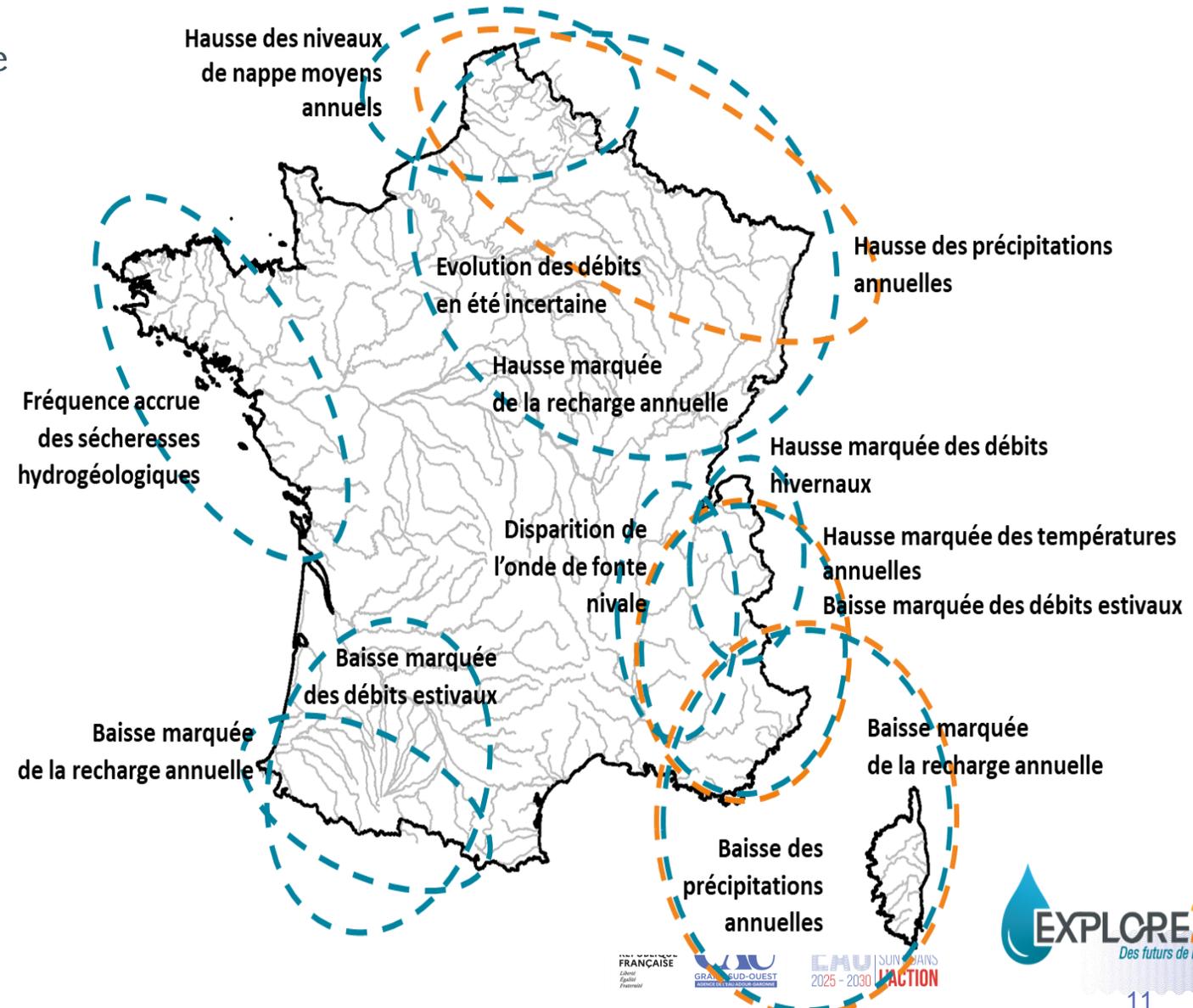
- ◇ Cumul de précipitations autour de 951 mm à horizon 2050 soit une augmentation de près de 1,5% ;
- ◇ Variabilité saisonnière : baisse de la pluviométrie en été et hausse des précipitations en hiver.



Écart relatif du cumul de précipitations en hiver (à gauche) et en été (à droite) : différence l'horizon 2050 et la période de référence (1976-2005) sur le bassin Tarn-Aveyron. Source : produits multi-modèles de TRACC-2023, médiane des modèles, pour un niveau de réchauffement de +2.7 °C en France Métropolitaine.

L'ÉVOLUTION DES DEBITS SUR TOUTE LA FRANCE

- Adour-Garonne est un « hot-spot » en France pour la baisse des débits estivaux et la baisse de la recharge
 - Débit annuel moyen en baisse avec -25% de débits dans les Pyrénées et ses contreforts.
 - -10% de débits hivernaux (décembre à février) pour les cours d'eau de plaine
 - -50% de débit en été sur le bassin versant (juillet à aout), possibilité de diminution du débit d'étiage (QMNA5) de -60% ponctuellement
- Les changements de régime hydrologique en France sont notables
 - En moyenne montagne, les régimes nivaux de transition évoluent vers des régimes à dominante pluviale
 - Un climat de plus en plus méditerranéen

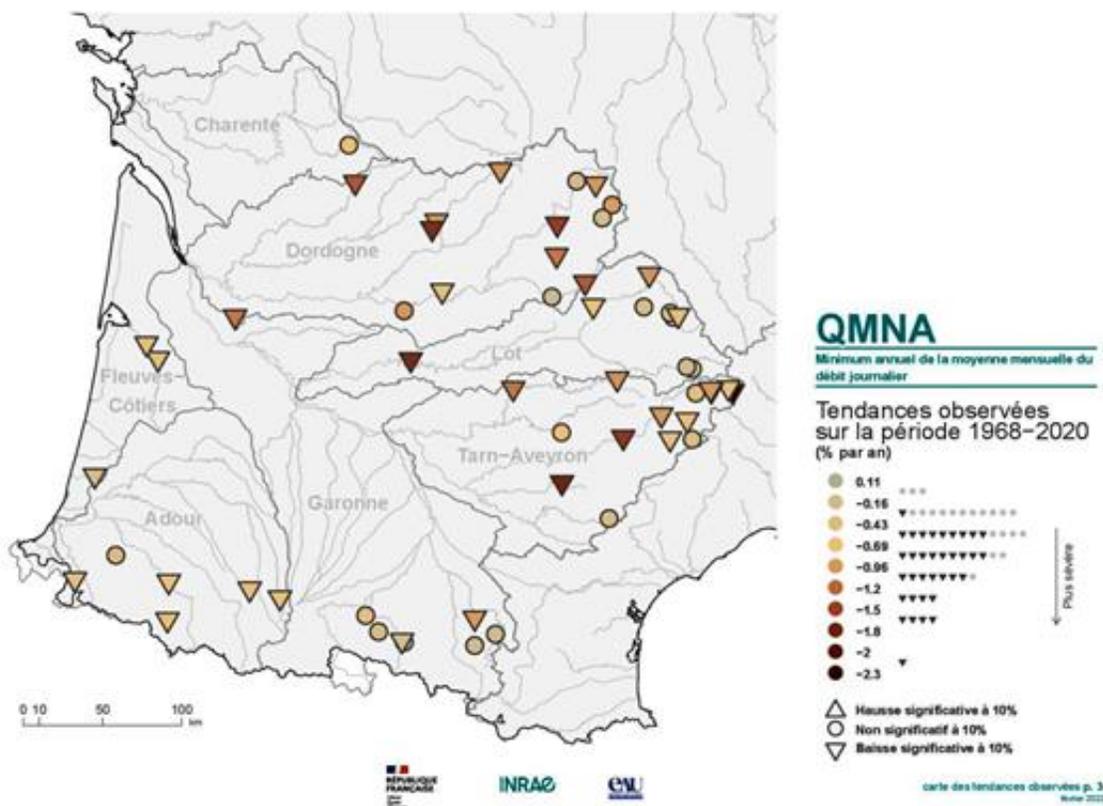


L'ÉVOLUTION DES DÉBITS SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE

Tendances observées sur les caractéristiques d'étiage Période 1968-2020

- L'analyse des écarts relatifs entre les périodes 1968-1988 et 2000-2020 montre, en moyenne, **une chute de -26% des débits d'étiage QMNA** aux stations étudiées, avec une variabilité géographique très forte (-6 à -73%).
- Les **écarts les plus marqués** sont également observés sur le **Tarn-Aveyron (-35%)**, la Dordogne (-27%) et le Lot (-27%)

Carte de l'évolution passée des **débits mensuels minimum annuels** ou QMNA, observés sur 56 stations « peu ou pas influencées » lors des 50 dernières années

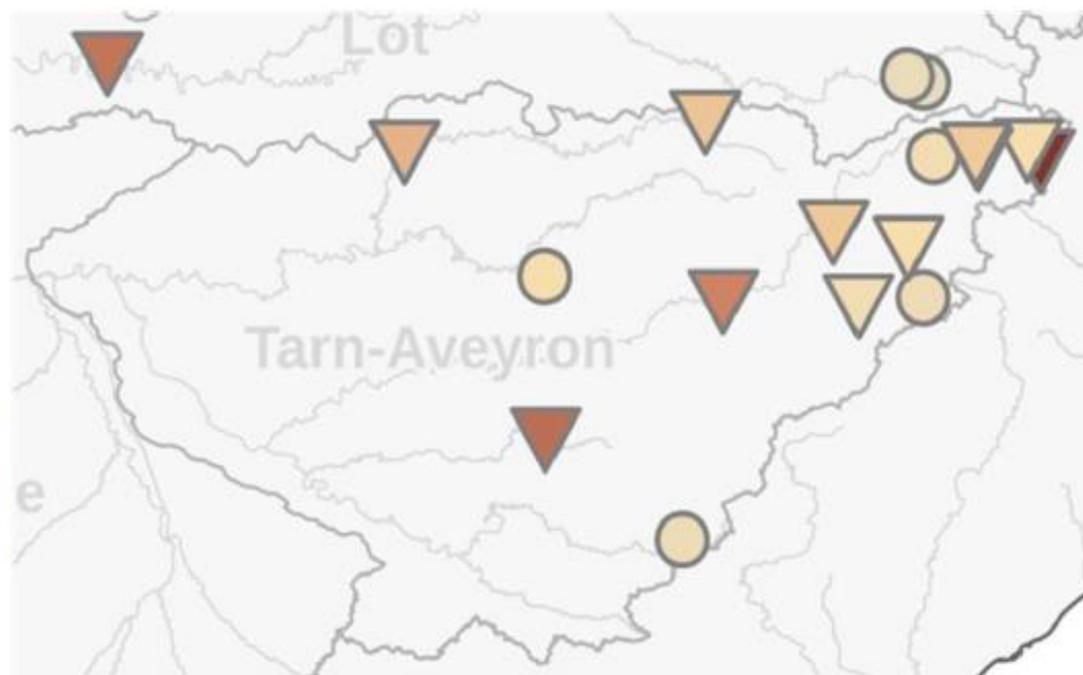


(INRAE 2021, 2022)

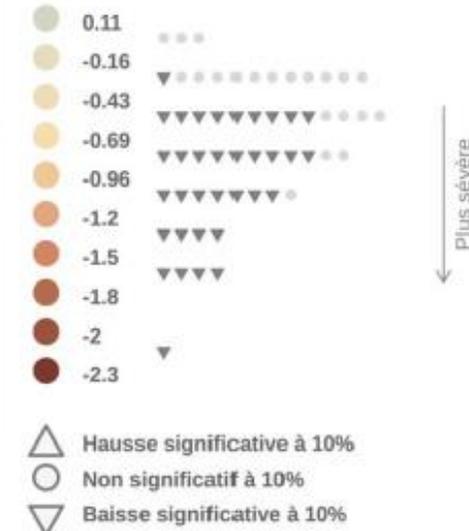
Evolution de l'hydrologie sur le sous-bassin Tarn-Aveyron sur la période 1968-2020

Les tendances d'évolution des débits d'étiages sur la période 1968-2020 au niveau de 56 stations hydrométriques situées en tête de bassin versant et sélectionnées pour leur hydrologie peu influencée par les usages anthropiques.

- ◇ Baisse moyenne des débits d'étiage QMNA d'environ 10% par décennie à l'échelle du bassin Adour-Garonne, avec une forte variabilité géographique ;
- ◇ Tendances à la baisse les plus marquées notamment sur le sous bassin Tarn-Aveyron ;
- ◇ 15 stations hydrométriques étudiées sur le territoire de la Commission.



Tendances observées sur la période 1968-2020 (% par an)



Perspective en matière d'hydrologie sur le bassin Tarn-Aveyron à 2050

Les débits modélisés sont issus du modèle physique SIM2 développé par Météo France. Les débits modélisés avec SIM2 sont des débits pseudo-naturels, c'est à dire qu'ils n'intègrent pas les usages et ouvrages qui influencent les débits.

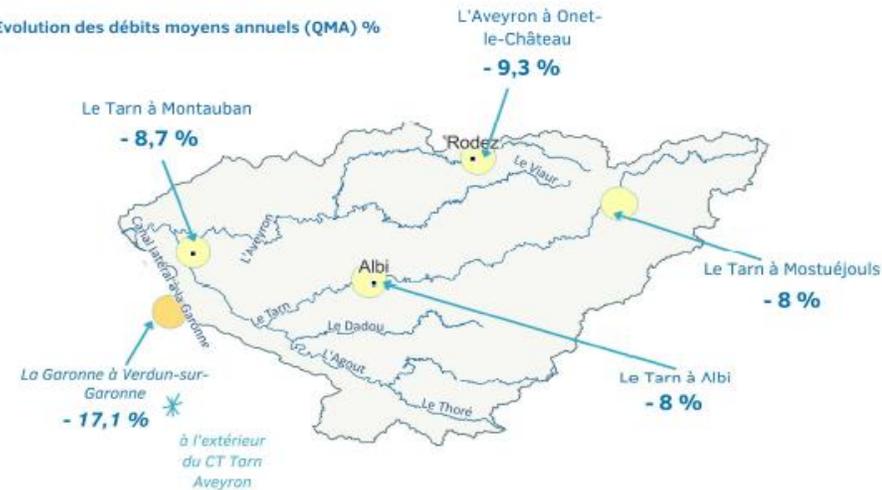
Vigilance sur l'incertitude des données modélisées sur l'hydrologie

Evolution des débits d'étiage (QMNA) %



Evolution des débits d'étiage (QMNA) sur le bassin de l'Adour à l'horizon 2050

Evolution des débits moyens annuels (QMA) %



Evolution des débits moyens annuels (QMA) sur le bassin de l'Adour à l'horizon 2050

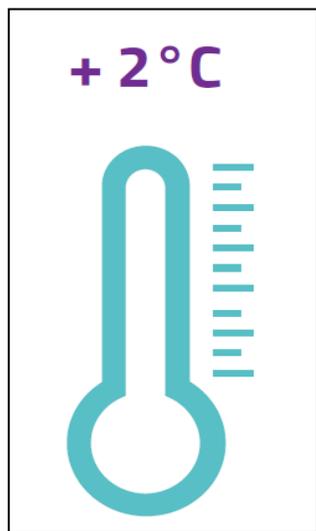
(Evolution calculée par rapport à la période de référence 1976-2005 pour le scénario RCP 8.5 - Source : Météo France SAFRAN et DRIAS)

Confirmation de la baisse de l'hydrologie sur le sous bassin Tarn-Aveyron

- ◇ Forte baisse des débits d'étiage autour de - 40% sur l'ensemble du sous bassin à l'horizon 2050 ;
- ◇ Baisse des débits moyens annuels autour de -8% à 2050 ;
- ◇ Allongement et intensification des périodes d'étiage ;
- ◇ Variabilité saisonnière des débits : débits hivernaux légèrement plus élevés et débits plus bas au printemps, en été et en automne.

CONSÉQUENCES HYDROLOGIQUES MAJEURES SUR LE SUD-OUEST EN 2050

Augmentation des températures (air)



Manteau neigeux

-35% à -60%



Evapotranspiration

+10% à +30%



Moins de ruissellement et d'infiltration

Des sols plus secs

Baisse de la recharge des nappes
-30% à -50%

Etiage plus précoce, plus sévère et plus long

Baisse des débits

-20% à -40%



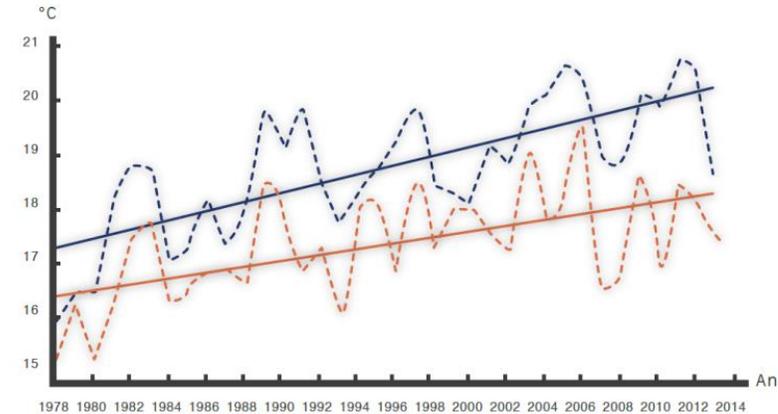
Conséquences sur

- la température
- la teneur en O2
- la qualité
- la biodiversité

CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

- **2 causes principales :**
 - **Baisse des débits** (problème de dilution)
 - **Augmentation de la température** (baisse $[O_2]$ dissous)
+ évènements extrêmes
- **Effets induits :**
 - Influence sur la dynamique de dégradation (métabolites)
 - Augmentation de la matière organique naturelle « envahissante »
 - Libération possible des stocks de polluants (sédiments, sols)

↳ A rejets constants,
dégradation de la qualité physico-chimique
↳ Impact probable sur le coût de production de l'eau potable

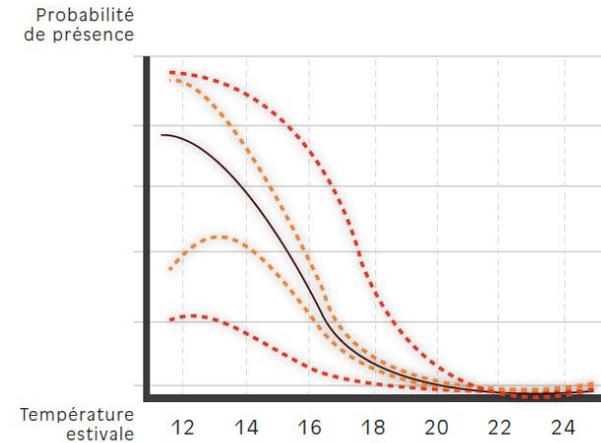


Elévation de la température de l'estuaire de la Gironde

Conséquences sur les écosystèmes

- Sur les **habitats** comme sur les **espèces**
 - Lien fort avec la **disponibilité** de la ressource (continuité)
 - Dépendance face aux **régimes** des perturbations
 - Impact fort de la **température** (régulation)
 - Aggravation par les **pressions anthropiques** (qualité ...)

Présence du
Saumon selon la
température



POUR ALLER PLUS LOIN

Accès aux données par Météo-France sur le portail DRIAS - les futurs du climat

Un ensemble de données et d'indicateurs climatiques qui décrivent le climat de la France pour chacun des trois niveaux de réchauffement considérés selon les territoires, sont mis à disposition:

- pour les données climatiques [DRIAS Climat](#)
- pour les données hydrologiques [DRIAS Eau](#)

Autres données vulgarisées dans différents outils de Météo France:

- [Climadiag Commune](#) [CLIMADIAG COMMUNE par Météo-France \(meteofrance.com\)](#)
- [Climadiag Agriculture](#) [Accueil | Climadiag Agriculture \(climadiag-agriculture.fr\)](#)

Documentation

Site de l'Agence de l'eau: [Note Hydrologie et changements climatiques : quelles tendances observées et à venir sur le bassin Adour-Garonne ? | Agence de l'eau Adour-Garonne \(eau-grandsudouest.fr\)](#)

TRACC (Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique) : [À quel climat s'adapter en France selon la TRACC ?](#)

Document cadre : [Plan d'adaptation au changement climatique Adour-Garonne](#)

Nom de l'outil	Description courte	Secteur d'application	Paramètres/Indicateurs Clés
Climadiag Commune	Analyse les impacts climatiques au niveau de la commune pour orienter les politiques d'urbanisme et la gestion des infrastructures locales.	Collectivités locales / Urbanisme	Température, précipitations, événements extrêmes,...
Climadiag Agriculture	Outil d'évaluation des impacts climatiques sur les pratiques agricoles et l'adaptation des systèmes de production.	Agriculture / Exploitation agricole	Sécheresse, assèchement des sols, pluviométrie et indicateurs agricoles
Climadiag Chaleur en Ville	Analyse les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et propose des pistes d'adaptation pour atténuer les risques sanitaires et environnementaux en milieu urbain.	Urbanisme / Santé publique / Environnement urbain	Température, répartition spatiale de la chaleur
Climadiag Entreprise	Fournit aux entreprises une évaluation sommaire des risques et opportunités liés aux impacts climatiques, facilitant l'intégration de l'adaptation dans leur stratégie.	Secteur privé / Industrie / Bâtiments	Scénarios de changement climatique, risques sectoriels

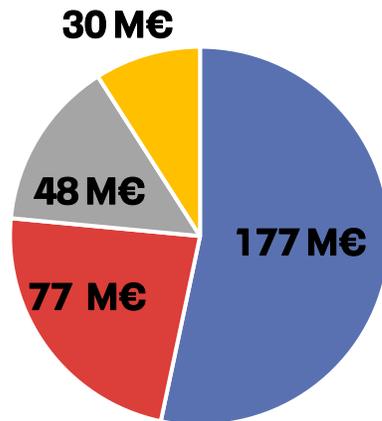
LE 12^{ÈME} PROGRAMME



DES MOYENS ACCRUS

=> Un programme d'intervention adopté le 10 octobre 2024

Montant des aides par an (M€) / usager



■ Collectivités ■ Agriculteurs ■ Industries (hors nucléaire) ■ Autres

3/4 des aides contribuant à l'adaptation au changement climatique

+ 72 M€
par rapport au P11

2 Milliards €
pour les 6 prochaines années

- + 30% / au 11^o Programme
- 332 M€/ an (72 M€ supplémentaires/an/11^{ème} programme)

Departement du TARN: BILAN 11^{ème} programme (20219-2024)

- **Plus de 1800 projets** accompagnés par l'Agence
- **215 M€ de travaux financés**
- **96 M€ d'aides accordées** dans le département, soit **plus de 16 M€/an en moyenne**

EAU POTABLE



DÉLIBÉRATIONS :

LIGNE 21 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET ÉCONOMIES D'EAU

LIGNE 25 : EAU POTABLE

PRINCIPAUX ENJEUX DU 12^{ÈME} PROGRAMME

- 💧 Intégration du **changement climatique** : une condition sine qua non pour des projets éligibles
- 💧 Renforcer l'accompagnement des services public pour une **gouvernance** adaptée aux territoires et aux enjeux
- 💧 **Protéger la ressource** et la qualité de l'eau brute (préventif)
- 💧 **Economiser l'eau** et **sécuriser** l'approvisionnement quantitatif
- 💧 Engagement sur des résultats : résultats **mesurables et tangibles**, avec évaluation des objectifs atteints



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

- Etudes et travaux sous **MOA à la bonne échelle**
- Justifier d'un **prix minimum pour le service public d'eau potable de 2,00 € TTC/m³**
ou pour les projets prioritaires uniquement (secteurs en tension ou rupture + NC) : prix service eau potable entre 1,65 et 2 €TTC/m³ ET une trajectoire d'augmentation du prix du service et d'harmonisation à l'échelle de EPCI-FP/ syndicat
- Avoir **renseigné SISPEA**
- **Captages** alimentant le projet **protégés** par un arrêté de **DUP** ou **dossier réglementaire complet**
- Réalisation d'un **bilan impact carbone** (investissement et fonctionnement) pour les projets > 1M€

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

OPÉRATION, TAUX ET DISPOSITIF

ECONOMISER L'EAU ET SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT **QUANTITATIF**

Les projets devront concerner une zone en tension et s'inscrire dans une stratégie globale de sobriété

Nature d'opération	Taux max
Travaux de restructuration/interconnexion...	30 % (+20% avance remboursable)
Travaux programmés dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de gestion à la bonne échelle intégrant la prise en compte des effets du changement climatique <u>OU</u> Projets s'insérant dans une stratégie de sobriété permettant une diminution d'au moins 10% de prélèvement dans le milieu naturel	50 % (+20% avance remboursable)
Renouvellement lutte contre les fuites (secteurs en tension ou rendement < 65%)	30 % (+20% avance remboursable)
Animations, sensibilisations Etudes Autres activités et dispositifs d'économie d'eau potable	70 %

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

OPÉRATION, TAUX ET DISPOSITIF

GARANTIR **QUALITATIVEMENT** L'USAGE EAU POTABLE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nature d'opération	Taux max
<p>Tous les travaux visant à résorber une non-conformité en limite de qualité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - turbidité, arsenic, bactériologie (uniquement projets en ZST) - Nitrate et phytosanitaires et leurs métabolites pertinents (compétence préventif + plan action préventif obligatoires) 	<p>30 % (+ 20% d'avance remboursable)</p>
<p>(hors NC phyto) Travaux programmés dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de gestion à la bonne échelle intégrant la prise en compte des effets de changement climatique OU Travaux s'insérant dans une stratégie de sobriété contribuant à une diminution d'au moins 10% de prélèvement dans le milieu naturel</p>	<p>50 % (+ 20% d'avance remboursable)</p>
<p>Travaux de protection de la ressource (PPI et PPR)</p>	<p>50% (+ 20% d'avance remboursable)</p>
<p>Acquisitions foncières</p>	<p>80 %</p>
<p>Animations, sensibilisations Etudes</p>	<p>70 %</p>

NOUVEAUTÉ

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

- 💧 Les réservoirs d'eau potable ainsi que les chlorations relais hors restructuration
- 💧 La création ou l'extension de réseaux de distribution
- 💧 Les opérations relevant du fonctionnement, de l'entretien courant ou de la gestion des installations
- 💧 Les projets justifiés uniquement par une augmentation de la population

ASSAINISSEMENT



DÉLIBÉRATIONS LIGNES 11/12/15/16 : RÉDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET
PLUVIALES

PRINCIPAUX ENJEUX DU 12^{ÈME} PROGRAMME



- 💧 Intégration du **changement climatique** : une condition sine qua non pour des projets éligibles
- 💧 Renforcer l'accompagnement des services public pour une **gouvernance** adaptée aux territoires et aux enjeux
- 💧 **Maitriser et réduire** les pollutions domestiques de **temps sec** et de **temps de pluies** en intégrant une approche territoriale
- 💧 Engagement sur des résultats : résultats **mesurables et tangibles**, avec évaluation des objectifs atteints

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

💧 Travaux sous **MOA** à la bonne échelle

NOUVEAUTÉ

💧 Justifier d'un **prix minimum pour le service public d'eau potable de 2,00 € TTC/m³**

NOUVEAUTÉ

ou pour les projets prioritaires uniquement : prix service assainissement entre 1,65 et 2 €TTC/m³
ET une trajectoire d'augmentation du prix du service et d'harmonisation à l'échelle de EPCI-FP/
syndicat

💧 Avoir renseigné **SISPEA**

💧 **Réduction du flux rejeté de pollution** domestique futur

💧 Réalisation d'un **bilan impact carbone** (investissement et fonctionnement)
pour les projets > 1M€

NOUVEAUTÉ

ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

TRAVAUX	Taux maximal en subvention	
	ZST	Hors ZST
Opérations de stations de traitement et de réhabilitation des réseaux		
<u>Non prioritaire</u> Pression de pollution domestique non significative sur la masse d'eau	30%	10% (+20% avance remboursable)
Opérations de stations de traitement prenant en compte l'hydrologie future dans un contexte de changement climatique	50%	30% (+20% avance remboursable)
<u>Prioritaire</u> Système d'assainissement (SA) se rejetant dans une masse d'eau en pression domestique significative (enjeu DCE) et/ou dans une des zones à enjeux « usages » du SDAGE	50%	30% (+20% avance remboursable)
<u>Prioritaire contributif</u> SA contributif temps sec (mettant en pression à eux seuls la masse d'eau) > 10 000 EH	50 % (+20% avance remboursable)	30% (+40% avance remboursable)
≤ 10 000 EH	70 %	70%
Traitement spécifique et mutualisé des sous-produits	50%	30% (+20% avance remboursable)

ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

ETUDES ET AUTRES OPERATIONS	Taux maximal en subvention
Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage SA contributifs temps sec	80%
- Etudes (schéma directeur, diagnostic, faisabilité...) - Autosurveillance - Traitement des micropolluants	50%
- Etudes de gouvernance (accompagnement du transfert, étude de tarification) et animation de la mise en œuvre et déploiement de la compétence - Diagnostic permanent - Animation Plans d'actions micropolluant	70%
Opération groupée de réhabilitation de branchements en domaine privé	50% + 200€/branchement pour l'animation
Opération groupée de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif (contrat territorial + impact usage/pression)	Forfait d'aide : 4000€ /dispositif ANC
Création de collecte (pollution existante)	Forfait d'aide : 2000€/ branchement

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

- Les travaux relatifs à la collecte d'une pollution future et d'extension de collecte
- La réhabilitation de réseaux ne permettant pas de réduire soit les rejets directs par temps sec ou par temps de pluie, soit les apports d'ECP et non accompagnées d'une mise en conformité des branchements privés.
- Les opérations liées à un problème de conception de l'ouvrage initial et les travaux de mise aux normes uniquement liés au statut de non-conformité équipement au titre de la directive ERU
- Les travaux relevant du fonctionnement, de l'exploitation des infrastructures ou de la surveillance réglementaire des rejets et sous-produits de l'épuration
- Les infrastructures liées à la lutte contre les inondations et les travaux de collecte des eaux pluviales

GESTION DES EAUX PLUVIALES ET RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES



(DÉLIBÉRATIONS LIGNES 16/24)

PRINCIPAUX ENJEUX DU 12^{ÈME} PROGRAMME AXES D'INTERVENTIONS

💧 Intégration et adaptation au changement climatique :

- Favoriser la gestion de l'eau et de la biodiversité en milieu urbain
- Réduction de la vulnérabilité des villes et villages
- Lutte contre les îlots de chaleur



Favoriser l'infiltration des eaux pluviales au plus près de leur point de chute :

- ⇒ Maintien de l'eau dans les sols et recharge des nappes
- ⇒ Lutte contre les inondations et le lessivage des pollutions
- ⇒ Réduire la vulnérabilité des systèmes d'assainissement par temps de pluie



Accroître la désimperméabilisation des sols (contribution à l'objectif ZAN, régénération biologie des sols)



Privilégier les Solutions fondées sur la Nature (SFN) : solutions « naturelles » et végétalisation

GESTION DES EAUX PLUVIALES ET RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES

🔹 Nouvelles conditions d'éligibilité pour des projets plus ambitieux

🔹 Projet s'intégrant dans une **vision globale** de GIEP et de désimperméabilisation à l'échelle du territoire du MOA (documents d'urbanisme, schéma directeur GIEP, plan guide...)

🔹 Projet dont la surface totale gérée en techniques de gestion intégrée des eaux pluviales est **supérieure ou égale à 700 m²** (à l'exception des projets vertueux et des projets relatifs aux cours d'établissements scolaires)



Type d'opération	Taux maximal en subvention
Etudes	50%
Travaux de GIEP (hors projets vertueux ci-dessous)	
Animation de la politique GIEP à l'échelle d'une ou plusieurs collectivités intercommunales	
Pour les opérations vertueuses de travaux de GIEP en domaine public et privé hors opération groupée : - utilisant majoritairement des solutions fondées sur la nature, - OU permettant le dé raccordement des eaux pluviales des réseaux existants, - OU combinant gestion intégrée des eaux pluviales et actions visant à restaurer les fonctions physiques et écologiques des cours d'eau et des milieux humides contribuant aux trames vertes	70%
Opérations groupées de GIEP en domaine privé	50 % + forfait de 200 € /branchement



RÉUTILISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES



DÉLIBÉRATIONS LIGNES 21/13/11 : RÉUTILISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

RÉUTILISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

Nouvelles conditions d'éligibilité

- Projet mené à une **échelle pertinente avec une analyse besoins/ressources** au regard du changement climatique
- Projet s'insérant dans une **stratégie globale de sobriété**
- Étude de faisabilité démontrant la pertinence** du choix de la réutilisation des eaux non conventionnelles



Nature d'opération	Taux maximal en subvention
Toutes opérations sauf celles listées ci-dessous	50%
Travaux portés par des petites entreprises	60%
Etudes et travaux : <ul style="list-style-type: none">si programme d'action d'un PTGE validé ou d'une démarche de gestion territoriale contractualisée pour contribuer à l'équilibre milieux/usages, ou <ul style="list-style-type: none">si programme d'action issu d'une étude prospective d'alimentation en eau potable sur l'adéquation besoin/ressource tenant compte du changement climatique, ou <ul style="list-style-type: none">si opérations permettant de réduire une pression forte ou significative exercée par un système d'assainissement prioritaire ou un industriel prioritaire définis dans les délibérations ad'hoc	70%
Opérations groupées des collectivités pour l'équipement de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers	Aide forfaitaire : Pour un récupérateur aérien : selon la capacité de 50 à 150 euros Pour un récupérateur enterré : selon la capacité de 300 à 1000 euros

TOUS NOS OUTILS AU SERVICE DU 12° PROGRAMME

- 🔹 Newsletter spéciale janvier 2025
- 🔹 Webinaire 6 février 2025 - replay
- 🔹 Vidéo générale
- 🔹 Plaquette institutionnelle
- 🔹 Fiches bénéficiaires
- 🔹 Fiches thématiques
- 🔹 Diaporamas thématiques
- 🔹 Capsules vidéo terrain – projets inspirants
- 🔹 Tempo



CONTACTS POUR LE DÉPARTEMENT DU TARN

Espace rural, milieux aquatiques et agriculture

Emilie CHARDON, 05 61 36 37 06, emilie.chardon@eau-adour-garonne.fr

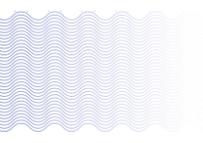
Assainissement et réutilisation des eaux usées

Jean françois REQUIS, 05 61 43 26 94, jean-françois.requis@eau-adour-garonne.fr

Eau potable et gestion intégrée des eaux pluviales

Agnès CHEVREL, 05 61 43 26 90, agnes.chevrel@eau-adour-garonne.fr

L'ensemble des délibérations de notre 12^{ième} programme d'intervention sont disponibles sur notre site Internet à partir du lien : [Les aides de l'agence de l'eau | Agence de l'eau Adour-Garonne \(eau-grandsudouest.fr\)](https://www.eau-grandsudouest.fr)



💧 *Merci de votre attention*



EN COMPLÉMENT





BILAN 2024

TARN

29,5 MILLIONS D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE en 2024

CHIFFRES CLES 2024

Plus de 380 dossiers d'aides

72 millions de travaux financés

29,5 millions d'aides accordées

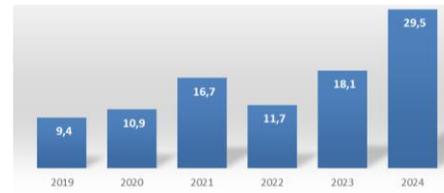
12 millions de redevances payées par les collectivités, soit 30 €/hab en moyenne

BILAN 11^{ème} programme

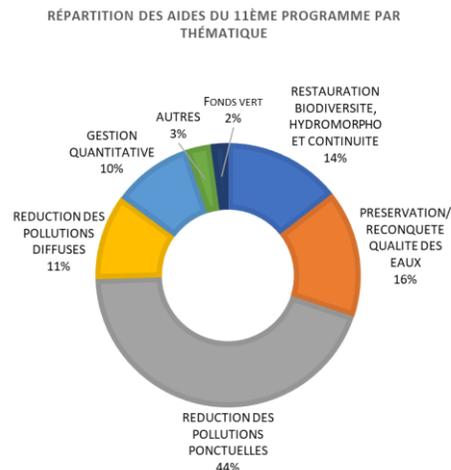
Sur la totalité du 11^{ème} programme (2019-2024) :

- Plus de 1800 projets accompagnés par l'Agence
- 215 M€ de travaux financés
- 96 M€ d'aides accordées dans le département, soit plus de 16 M€/an en moyenne

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôturé ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence. 70% de ces aides sont consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique.



Evolution des aides accordées par l'Agence en M€



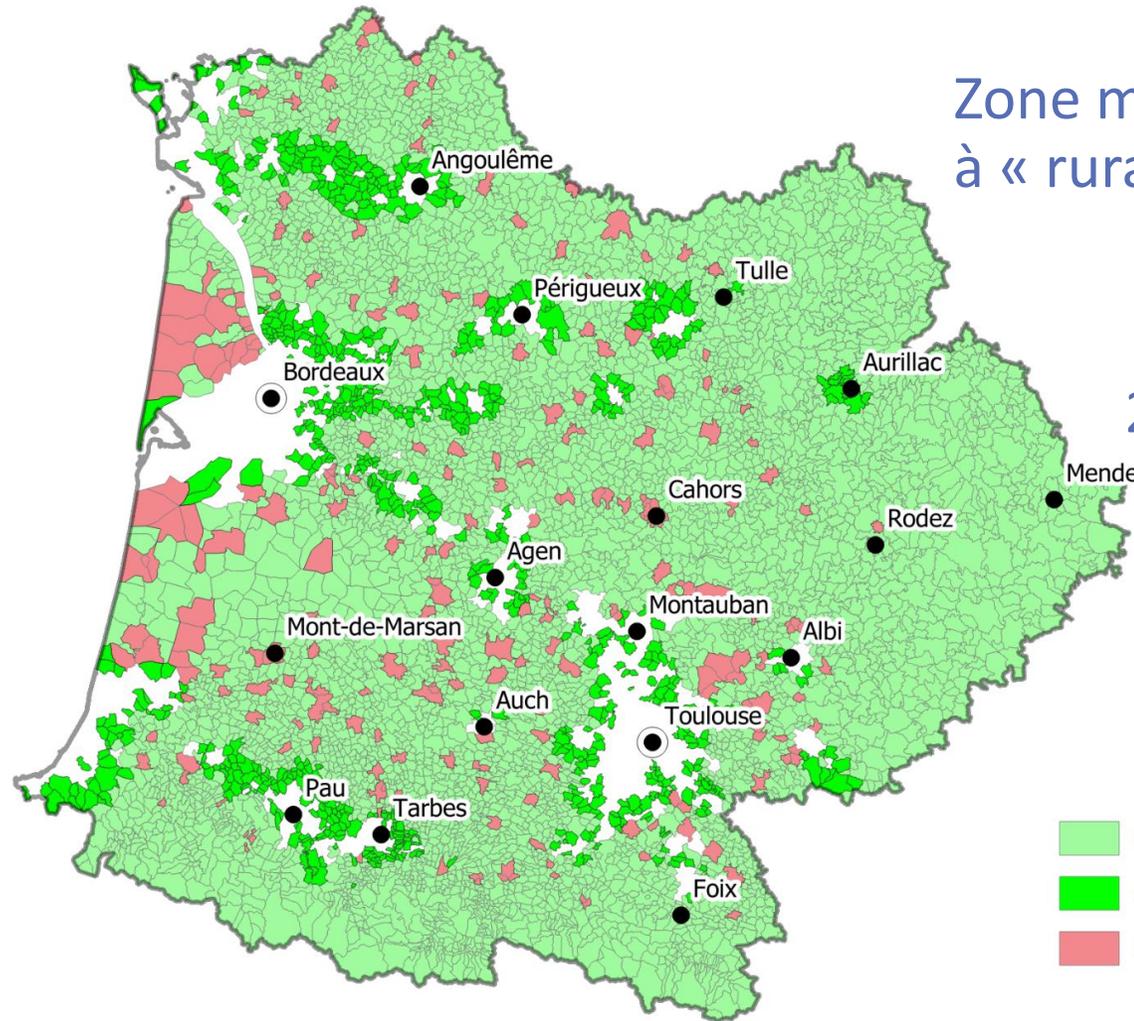
Sur le département du Tarn, 29,5 M€ d'aides ont été attribuées en 2024 dont près d'1 M€ au titre du Fonds vert qui est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique au sein du territoire.

Plus de 40% des aides correspondent à des opérations de réduction des pollutions ponctuelles, notamment d'importants travaux de gestion des eaux pluviales, et près de 30% des aides sont liées à des actions de préservation et reconquête de la qualité des eaux (eau potable)

LA ZONE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (ZST)

Zone montagne + « rural dispersé » (niveau 6)
à « rural très dispersé » (niveau 7) selon INSEE

838 communes « entrantes » / P11
251 communes « sortantes » /P11



- Communes en zone de solidarité territoriale
- Communes entrantes dans le zonage
- Communes sortantes du zonage

Sources : IGN, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Réalisation : AEAG
sept. 2024.

LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS



LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

	P12
Traitement des micropolluants (activités industrielles et artisanat)	40% à 60% selon statut
Accompagnement territorial pour les thèmes émergents (Appui technique départemental)	Taux 50% 70%* *Le taux de 70 % concerne les volets expertise, accompagnement territorial, pluvial et thèmes émergents (micropolluants, réutilisation des eaux non conventionnelles, etc.)
Micropolluants et microplastiques (assainissement des collectivités)	50% : plan d'action et traitements si STEU conforme aux exigences réglementaires et si démarche préventive de réduction à la source mise en œuvre 70% : pour l'animation des plans d'actions

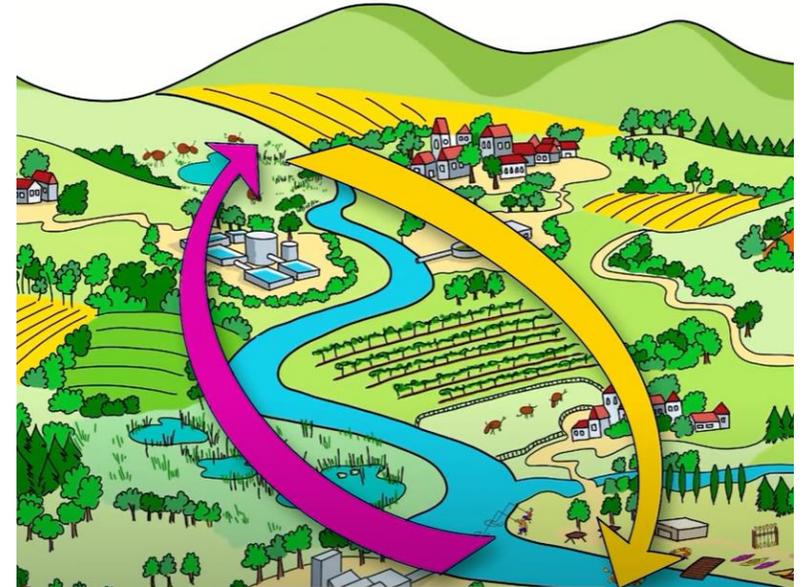
Thématique transverse également en lien avec : activités agricoles, eau potable, communication, eaux pluviales, études/recherche/innovation

LES REDEVANCES

💧 **Rééquilibrage des différentes redevances :**
18% à 27% pour la redevance de
prélèvement du total des redevances

💧 **Rééquilibrage des contributions**
entre les différentes catégories d'usagers.

=> **Usagers domestiques :**
78% à 70% de contribution
64% à 45% de contribution à la redevance prélèvement



RÉPARTITION DE 100€ DE REDEVANCES PERÇUS PAR L'AGENCE EN 2025

